



Madame la Présidente  
du Conseil d'État  
Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Pascal Thill  
☎ 247 - 82955

Luxembourg, le 03 JAN. 2020

Réf. CE / SCL : 60.093 - 1567 / nb

Objet : Projet de loi instituant un système électronique central de recherche de données concernant des comptes de paiement et des comptes bancaires identifiés par un numéro IBAN et des coffres-forts tenus par des établissements de crédit au Luxembourg et portant :

1. transposition :

- a. de l'article 1<sup>er</sup>, points 19 et 29, de la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE ;
- b. de l'article 1<sup>er</sup>, point 28, lettre d), de la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les entités exemptées, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes, la rémunération, les mesures et pouvoirs de surveillance et les mesures de conservation des fonds propres ;
- c. de l'article 64, point 5, de la directive (UE) 2019/2034 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant la surveillance prudentielle des entreprises d'investissement et modifiant les directives 2002/87/CE, 2009/65/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/59/UE et 2014/65/UE ; et

2. modification :

- a. de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- b. de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État ;
- c. de la loi du 30 mai 2018 relative aux marchés d'instruments financiers ; et
- d. de la loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le Ministre des Finances.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles, la fiche d'évaluation d'impact, le texte coordonné des différentes lois que le présent projet de loi tend à modifier, un tableau de correspondance, ainsi que le texte des directives européennes (UE) 2018/843, (UE) 2019/878 et (UE) 2019/2034, que le présent projet se propose de transposer en droit national.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre des Finances aimerait ajouter l'information que le projet de loi en question n'a pas d'impact sur le budget de l'État.

Les avis de la Chambre de commerce et de la Commission nationale pour la protection des données ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre des Finances saurait gré à votre Haute Corporation de bien vouloir accorder un traitement prioritaire au projet de loi élargé vu les délais de transposition ainsi que la visite du GAFI au cours de l'année 2020.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre  
Ministre d'État  
Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen